

Arrêté fédéral concernant les projets de construction et l'acquisition de terrains et d'immeubles

(Message 1997 sur les constructions civiles)

du 18 décembre 1997

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'article 85, chiffre 10, de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 25 juin 1997¹⁾,
arrête:

Article premier Crédits d'engagement soumis aux dispositions concernant
le frein aux dépenses

Conformément à la liste figurant en annexe, des crédits d'engagement d'un
montant total de 171 784 000 francs sont octroyés au Conseil fédéral.

Art. 2 Crédits d'engagement non soumis aux dispositions concernant
le frein aux dépenses

Conformément à la liste figurant en annexe, des crédits d'engagement d'un
montant total de 42 440 000 francs sont octroyés au Conseil fédéral.

Art. 3 Transferts limités de crédits

¹ A l'intérieur du crédit d'ensemble d'un montant de 214 224 000 francs, le Conseil
fédéral peut effectuer des transferts limités entre les crédits énoncés aux articles
premier et 2.

² Les crédits de paiement doivent être inscrits dans les budgets annuels.

Art. 4 Disposition finale

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 9 octobre 1997

Le président: Delalay

Le secrétaire: Lanz

Conseil national, 18 décembre 1997

Le président: Leuenberger

Le secrétaire: Anliker

N39419

¹⁾ FF 1997 IV 257

Liste des nouveaux crédits d'ouvrage

Crédits d'engagement soumis aux dispositions concernant le frein aux dépenses

	Francs
Rénovation, transformation et agrandissement du bâtiment de l'ambassade à Berlin	22 084 000
Aménagement du Centre sportif national pour la jeunesse à Tenero (CST)	49 700 000
Crédit de programme pour l'acquisition de terrains et d'immeubles	Total intermédiaire
171 784 000	

Crédits d'engagement non soumis aux dispositions concernant le frein aux dépenses

Construction d'un bureau à contrôles nationaux juxtaposés germano-suisse sur la route nationale A 7 à Kreuzlingen/TG (BCNJ de Kreuzlingen/Constance)	10 840 000
Rénovation et transformation du bâtiment HPK au Höggerberg	12 700 000
Améliorations des installations sur le plan énergétique et réparation de la façade du bâtiment des sciences de la construction (HIL) du Höggerberg	<u>18 900 000</u>
Total intermédiaire	<u>42 440 000</u>
Montant total des crédits d'engagement	<u>214 224 000</u>

Arrêté fédéral concernant les projets de construction et l'acquisition de terrains et d'immeubles (Message 1997 sur les constructions civiles) du 18 décembre 1997

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1998
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.01.1998
Date	
Data	
Seite	75-76
Page	
Pagina	
Ref. No	10 109 291

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.